

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 51	Absent(s) excusé(s) : 2	Absent(s) : 0	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 1 décembre 2020

Vote(s) pour : 51

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 7 décembre 2020,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Marjorie MAFFERT-PELLAT.

Point n°2020-12-07-BD-19 :

**Avenant portant sur le renforcement du dispositif "D'abord Toit" dans le cadre du Plan Logement d'abord.**

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de Metz Métropole adopté par le Conseil métropolitain du 17 février 2020 et notamment sa fiche action 12 visant à mettre en œuvre la stratégie du logement d'abord,

VU le Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022),

VU la convention pluri-annuelle d'objectifs signée le 30 juin 2018 entre l'Etat et Metz Métropole qui prévoit notamment la mise en place d'actions innovantes à destination des grands marginaux,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 17 décembre 2018 adoptant la feuille de route de Metz Métropole dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord ainsi que les dépenses correspondantes,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 11 juin 2019 portant sur la désignation d'un lauréat à l'appel à projet dans le cadre du Plan Logement d'abord et autorisant la signature de la convention d'objectifs et de moyens,

VU les premiers résultats positifs du dispositif "D'abord toit" et sa poursuite en 2020 conformément à la convention,

CONSIDERANT l'évaluation positive des dispositifs en termes d'accompagnement social pour les sortants d'institutions et de partenariat local,

CONSIDERANT les besoins recensés pour compléter et perfectionner l'équipe pluridisciplinaire de l'AIEM,

DECIDE de participer au renforcement du dispositif "D'Abord Toit" pour une dépense totale de 12 000 €, non soumise à la TVA, en attribuant la subvention correspondante,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant s'y rapportant dont le projet est joint en annexe.

Pour extrait conforme  
Metz, le 8 décembre 2020  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT





## **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION 2019-2021 pour la mise en œuvre du dispositif "D'abord toit" sur le territoire de Metz Métropole**

ENTRE

**L'Etat,**

Représenté par La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, située place Saint-Thiébault à Metz, Représentée par Martine ARTZ, Directrice départementale de la cohésion sociale, ci-après dénommée « la DDCS »,

D'une part,

Et

**L'association d'Information et d'Entraide Mosellane**, représentée par son Président Denis REINERT, située rue de Stoxey à Metz, ci-après dénommée "l'AIEM",

**Metz Métropole**, représentée par son Président François GROSDIDIER, ou son représentant, en vertu d'une délibération du Bureau en date du 7 décembre 2020,

### **PREAMBULE**

Dans le cadre du Plan Logement d'abord de Metz Métropole, l'AIEM a créé le dispositif "D'abord toit" visant à accompagner 20 personnes très marginalisées et vivant à la rue, au sein de logements du parc social. Une convention a été signée entre l'Etat, Metz Métropole et l'AIEM en juin 2019, précisant les modalités de fonctionnement de ce dispositif.

Les premiers résultats sont encourageants. 10 personnes ont ainsi accédé à un logement depuis le lancement du dispositif. De plus, il est constaté que "D'abord Toit" apporte une véritable plus-value au niveau de la santé physique et psychique des bénéficiaires.

L'évaluation réalisée illustre, d'une part, la nécessité de compléter l'équipe pluridisciplinaire par des compétences médicales et, d'autre part, le besoin de perfectionner l'équipe par le biais de formations professionnelles.

C'est pourquoi, afin d'obtenir des résultats qualitatifs et donner les moyens nécessaires à l'équipe, il est proposé de soutenir et renforcer le dispositif "D'abord Toit". C'est l'objet de cet avenant à la convention.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1** : Objet de l'avenant

**L'article 8 de la convention est modifié comme suit :**

**Subvention dans le cadre du Logement d'abord par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale**

Une subvention est de 12 000 € (douze mille euros) est attribuée à l'association AIEM pour renforcer le dispositif en termes de compétences médicales et de formations professionnelles des travailleurs sociaux.

**Subvention dans le cadre du Logement d'abord par Metz Métropole**

Une subvention de 12 000 € (douze mille euros) est attribuée à l'association AIEM pour renforcer le dispositif en termes de compétences médicales et de formations professionnelles des travailleurs sociaux.

Les versements seront effectués sur le compte de l'AIEM.

L'ordonnateur est le Préfet de la Moselle et, par délégation, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale de la Moselle.

Le comptable assignataire est le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Marne.

**ARTICLE 2** : Dispositions antérieures

Les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à METZ, en trois exemplaires originaux

Le

Pour le Préfet,

La Directrice Départementale de la  
Cohésion Sociale

Martine ARTZ

Pour le Président de Metz Métropole,

Le Vice-Président Habitat Logement

Frédéric NAVROT

Pour l'Association d'Information et d'Entraide  
Moselle

Le Président

Denis REINERT

REUNION DE BUREAU - Lundi 7 décembre 2020 - Votes

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES point 1	VOTES point 2 à 42 <i>sauf 13 - 14 - 15 (pas de vote)</i>
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour	Pour tous les points
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour	Pour tous les points
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour	Pour tous les points
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour	Pour tous les points
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz		Pour	Pour tous les points
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour	Pour tous les points
BAUDRIN	Pierre	Vernéville		Pour	Pour tous les points
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour tous les points
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour	Pour tous les points
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour	Pour tous les points
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour	Pour tous les points
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour	Pour tous les points
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour	Pour tous les points
DORR	Antoine	Vantoux		Pour	Pour tous les points
DUMONT	Michel	Féy		Pour	Pour tous les points
DUVAL	Bertrand	La Maxe		Pour	Pour tous les points
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour	Pour tous les points
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour	Pour tous les points
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz	EXCUSE Point 16	Pour	Point 2 à 15 : Pour Point 17 à 42 : Pour
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour	Pour tous les points
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour	Pour tous les points
GROSDIDIER	François	Metz		Pour	Pour tous les points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin	EXCUSE Point 34	Pour	Point 2 à 33 : Pour Point 35 à 42 : Pour
HENRION	François	Augny		Pour	Pour tous les points
HORY	Thierry	Marly	EXCUSE Point 33	Pour	Point 2 à 32 : Pour Point 34 à 42 : Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES point 1	VOTES point 2 à 42 <i>sauf 13 - 14 - 15 (pas de vote)</i>
HUBER	Pascal	Chesny		Pour	Pour tous les points
HUET	Armelle	Noisseville		Pour	Pour tous les points
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour	Pour tous les points
KOŁODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour	Pour tous les points
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour	Pour tous les points
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour	Pour tous les points
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour	Pour tous les points
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour	Pour tous les points
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour	Pour tous les points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour	Pour tous les points
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour	Pour tous les points
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour	Pour tous les points
NICOLAS	Martine	Metz		Pour	Pour tous les points
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour	Pour tous les points
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour	Pour tous les points
ROUX	Sylvie	Mey	EXCUSEE		
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour	Pour tous les points
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour	Pour tous les points
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour	Pour tous les points
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour	Pour tous les points
THIL	Patrick	Metz		Pour	Pour tous les points
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour	Pour tous les points
TRAN	Doan	Metz		Pour	Pour tous les points
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour	Pour tous les points
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour	Pour tous les points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz	EXCUSE		
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour	Pour tous les points
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour	Pour tous les points

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20201207-2020-12-DB19-DE

**Numéro de l'acte :** 2020-12-DB19  
**Date de décision :** lundi 7 décembre 2020  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Avenant portant sur le renforcement du dispositif "D'abord Toit" dans le cadre du Plan Logement d'abord  
**Classification :** 1.4 - Autres types de contrats  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 10/12/2020  
**Numéro AR :** 057-200039865-20201207-2020-12-DB19-DE  
**Document principal :** 99\_DE-19.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-VOTES.pdf

**Historique :**

09/12/20 09:36	En cours de création	
09/12/20 09:36	En préparation	Catherine DELLES
10/12/20 09:47	Reçu	Catherine DELLES
10/12/20 09:47	En cours de transmission	
10/12/20 09:48	Transmis en Préfecture	
10/12/20 09:50	Accusé de réception reçu	